



DÉLIBÉRATION n° DCM-2023-057

Demande de subvention pour le projet pédagogique du lycée agricole 2023

Date de la séance :	10 juillet 2023
Date de convocation :	04 juillet 2023
Nombre de conseillers en exercice :	24
Membres présents :	18
Nombre de votants :	21

**Adopté à
la majorité,
(1 abstention)**

Le dix juillet deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Stéphane CHERRIER à M. Francis DAVOUST, Mme Evelyne DUPONT à Mme Anita LE MERRER.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.

Absente : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHOPIN.

Le projet pédagogique 2023-2024 du Lycée Agricole « Jumelages-résidences artistes » en partenariat avec le Fonds Régional d'Art Contemporain Normandie (FRAC), établissement public de coopération culturelle, et l'artiste plasticien Cyprien Desrez, s'intitule « Panorama d'agglomération ». L'année scolaire sera ponctuée par différentes visites d'expositions et de représentations de spectacles. Une visite au FRAC Normandie à Sotteville lès Rouen sera programmée durant une des expositions temporaires monographiques. L'artiste Cyprien Desrez présentera son parcours, sa démarche et les différentes œuvres et expositions qu'il a réalisées.

Le coût du projet s'élève à 12 385 € financés en partie par la DRAC, la DRAAF et sur fonds propres. Comme les années précédentes, la commune du Neubourg est sollicitée à hauteur de 2 000 €.

Madame le Maire s'abstient au vote.

Entendu l'exposé ci-dessus ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet pédagogique 2023-2024 du lycée agricole, dont le coût s'élève à 12 385 € et pour lequel la Ville du Neubourg est sollicitée à hauteur de 2 000 € ;

Considérant que l'exposition sera ouverte au public extérieur et accueillera en visites guidées les enfants des écoles maternelles, primaires et du collège ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'accorder une aide de 2 000 € au lycée agricole du Neubourg pour le financement du projet pédagogique 2023-2024 « Jumelages-résidences artistes ».
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.
- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer tous documents afférents à ce dossier.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 10 juillet 2023.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN